



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-108 / 8 -9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents** : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Absent** : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

---

**OBJET : VIE CULTURELLE : Signature d'une convention entre la Ville et l'association ATP Salmorenc - 2018 à 2020**

---

Rapporteur : Dolorès Zambon

**EXPOSE** : La présente convention a pour objet de préciser les relations de partenariat entre la Ville de Voiron et l'association ATP Salmorenc (association régie par la loi de 1901), et en particulier les moyens mis à disposition par la Ville à l'association, conformément à l'article 1 du décret 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, s'appliquant aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € portant sur l'obligation de conclure une convention.

La Ville de Voiron a pour mission de développer en partenariat avec ses associations un projet cohérent en terme de valorisation et d'animation du patrimoine, de sensibilisation du public au spectacle vivant, et de soutien à la création et à la diffusion culturelle. Elle s'engage à accompagner les initiatives des associations oeuvrant directement en faveur de cet objectif.

L'association ATP Salmorenc a pour missions la sauvegarde, le développement du patrimoine matériel et immatériel et l'organisation du Festival des Cultures du monde. Dans le cadre, elle accompagne les initiatives de la Ville de Voiron dans ses projets d'animation culturelle.

... / ...

Dans le respect des missions de chacune des parties, un partenariat entre la ville de Voiron et l'association ATP Salmorenc s'engage sur la base :

- d'une mise à disposition de moyens matériels et financiers par la ville
- de l'organisation du festival « les cultures du monde » par l'association
- de la participation de l'association à différentes animations de la ville tout au long de l'année

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Vies Associative, Culturelle et Sportive du 13 novembre 2017

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR) - Monsieur N. CHARLETY ne participe pas au vote.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

